



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les travaux de revitalisation de la zone alluviale du Bois de Vaux le long de la Venoge sont lancés

Situé entre Lussery-Villars et Penthaz en rive gauche de la Venoge, le Bois de Vaux figure à l'inventaire des zones alluviales d'importance nationale. D'importants travaux pilotés par le Département du territoire et de l'environnement (DTE) sont lancés pour rendre à ce secteur une dynamique naturelle et pour permettre à la Venoge de retrouver son tracé historique sur plusieurs centaines de mètres. Ces interventions comprennent également l'assainissement de deux anciennes décharges présentes sur le site.

Les travaux de renaturation de la Venoge dans le secteur du Bois du Vaux, qui démarrent aujourd'hui, visent un double objectif. Ils permettront à la rivière de former à nouveau librement des méandres, au gré des fluctuations de débit, sur un tronçon de 600 mètres, tout en redonnant à cette zone alluviale d'importance nationale une dynamique naturelle sur une surface de six hectares.

Une renaturation en plusieurs étapes

Des travaux d'excavation vont être menés afin de creuser un nouveau lit pour la Venoge dans la forêt alluviale située en rive gauche, ce qui lui permettra de retrouver son tracé historique. L'intervention prévoit également un élargissement du cours d'eau, toujours au cœur de la zone alluviale, qui favorisera le dépôt des sédiments érodés en amont. Des dépressions seront aussi créées de part et d'autre afin d'encourager la colonisation du site par différentes espèces de batraciens.

Une fois ces premiers travaux achevés, un ouvrage sera construit sur le tracé actuel de la Venoge afin de la détourner dans le lit nouvellement creusé au cœur du Bois de Vaux. Le lit canalisé sera toutefois maintenu dans un premier temps pour servir de déversoir en cas de crues importantes.

Ces différentes interventions seront précédées par l'assainissement des décharges de la Chavanne et du Bois de Vaux, toutes deux présentes sur le périmètre. Elles seront complètement excavées, et les matériaux pollués seront acheminés dans les filières d'évacuation adaptées. Les anciennes décharges seront ensuite comblées lors de la création du nouveau lit de la rivière.

Biodiversité et sécurité

Cet important chantier, qui réunit l'Etat de Vaud et les communes territoriales de Lussery-Villars et Penthalaz au sein d'une Entreprise de correction fluviale, contribuera à l'établissement d'une riche biodiversité dans ce site classé. Ce projet constitue une nouvelle étape en vue d'une meilleure protection de la Venoge dans son intégralité. Les aménagements participeront par ailleurs à la sécurisation du secteur puisqu'ils visent à réduire le risque d'inondation en amont du Bois de Vaux et qu'ils prévoient une protection renforcée de la voie CFF. Ces travaux, dont le coût est estimé à 1,2 million de francs, sont pris en charge à 80% par la Confédération et à 20% par l'Etat de Vaud dans le cadre de la 2^e série de mesures prioritaires du Plan de protection de la Venoge.

Le remblayage ultérieur du lit canalisé de la Venoge, le suivi hydraulique et biologique du Bois de Vaux, ainsi que l'entretien de la zone sédimentaire sera financé via la 3^e série de mesures prioritaires du Plan de mesures de la Venoge qui sera présenté prochainement au Grand Conseil. Cette nouvelle enveloppe de 5,4 millions de francs comprend notamment la réalisation de plusieurs aménagements piscicoles, des mesures de lutte contre les plantes exotiques envahissantes, ainsi que des actions de renaturation.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 février 2019

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Sébastien Beuchat, directeur des ressources et du patrimoine naturels, Direction générale de l'environnement

DTE, Olivier Stauffer, chef de la section Revitalisation, Direction générale de l'environnement

TÉLÉCHARGEMENT(S)